

Choisir d'investir dans la qualité de vie pour renforcer la vitalité économique de manière équitable et durable

Consultations prébudgétaires 2025-2026

Mémoire présenté au
Ministre des Finances du Québec,
Monsieur Éric Girard

par le

Conseil québécois
du loisir





ISBN : 978-2-923944-58-6
17 décembre 2024



7665, boul. Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7
T: 514.252.3132

infocql@loisirquebec.com
www.loisirquebec.com





Table des matières

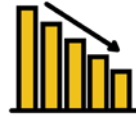
PRÉAMBULE	2
PRÉSENTATION DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR	4
PRÉSENTATION DU MÉMOIRE	5
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	8
RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES	9
1. Consolider et réhausser le financement à la mission	9
2. Recruter et retenir nos ressources humaines en loisir	13
3. Accessibilité - Innovation - Promotion	16
ACCESSIBILITÉ - INCLUSION	16
INNOVATION	17
PROMOTION	19
DES PROGRAMMES STRUCTURANTS POUR LE LOISIR	20
MEMBRES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR	23



PRÉAMBULE



Le loisir est un droit et un service social reconnu ainsi qu'un champ de compétences du Québec.



Les investissements dans les programmes de loisir, dont celui des organismes nationaux de loisir, sont extrêmement modestes comparativement à l'effet de levier généré.



Les bienfaits et bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux du loisir sont documentés, ainsi que ses retombées positives en matière de santé physique et mentale, de saines habitudes de vie, de persévérance et de réussite scolaire, de qualité de vie des communautés et des territoires, d'engagement dans la vie démocratique, et autres.



Le loisir est une notion inclusive, exprimée sous la forme d'activités récréatives du temps libre : culturelle, de plein air, physique, scientifique, socio-éducatif, sportif et touristique.



Le réseau associatif du loisir est un contributeur majeur à l'accessibilité aux loisirs par une approche populationnelle. Il intervient simultanément dans les pratiques libres, organisées, disciplinaires et auprès de divers groupes ayant des besoins spécifiques, tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes démunies.



Le réseau rejoint toutes les régions du Québec, ses activités et ses services constituent des réponses aux besoins exprimés par les membres et les usagers et animées par un bénévolat fort et dynamique.



La reconnaissance et le soutien à la prise en charge du loisir par les organismes, leurs travailleurs·ses et leurs bénévoles contribuent de façon remarquable à l'accessibilité pour tous et toutes à des loisirs de qualité, sains et sécuritaires au bénéfice de l'ensemble des membres de la société.



Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social, tout en constituant un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique¹.

...le loisir est un réel vecteur d'intégration des populations immigrantes, qu'il est également un composant social central de la société québécoise, et qu'il est source de cohésion sociale, d'apprentissage et de reconnaissance de la diversité culturelle.²

¹ Organisation mondiale du loisir (2008). Le loisir essentiel au développement des communautés. Déclaration de Québec, Québec.
² Romain Roult, Jean-Marc Adjizian, Bob White et Denis Auger, « Loisir et intégration des immigrants en contexte interculturel : la vision de certains acteurs locaux de Montréal » Observatoire québécois du loisir 16 (2).

PRÉSENTATION DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

Le Conseil québécois du loisir est un regroupement national qui représente 37 organismes nationaux de loisir, lesquels rassemblent plus de 5 052 organisations locales et régionales qui sont supportées par des centaines de milliers de bénévoles.



Mission

Contribuer à l'accessibilité et au rayonnement du loisir au Québec en valorisant l'apport du milieu associatif.



Vision

Une organisation mobilisatrice qui agit de façon structurante pour le milieu du loisir dans le cadre d'un forum ouvert pour ses membres, les alliés du loisir et l'État québécois.



Valeurs

Accessibilité

Le CQL prône l'accessibilité au loisir pour tous et toutes, sans discrimination. Pour être atteinte, cette accessibilité doit se décliner dans plusieurs dimensions : économique, socio-culturelle, physique et temporelle.

Adaptabilité

Dans une perspective de développement durable, le CQL se veut une organisation agile et apprenante capable de moduler ses ressources dont l'utilisation des nouvelles technologies afin de mieux répondre aux nouvelles réalités, aux nouveaux contextes du loisir tant au sein de l'organisation qu'à l'externe avec toutes les parties prenantes du loisir au Québec.

Cohérence

Le CQL s'assure de la cohérence entre sa mission, vision, valeurs et ses actions, ses décisions et prises de position.

Inclusion

Le CQL choisit le loisir comme vecteur d'inclusion et de participation respectueuse de tous et toutes à la société québécoise. Il valorise l'ouverture et les échanges positifs dans la gouvernance de l'organisme.

Collégialité

Les décisions au sein du CQL sont prises de manière démocratique et collaborative, dans l'écoute et le respect des points de vue du plus grand nombre des parties prenantes à ses instances organisationnelles.

Solidarité

Pour le CQL, tout en cultivant l'appartenance au loisir, développer la solidarité comme sentiment de responsabilité réciproque au sein d'une organisation où chacune des parties est éthiquement liée à se soutenir les unes par rapport aux autres.



PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

C'est avec grand intérêt que le Conseil québécois du loisir (CQL) souhaite contribuer à cette période de consultation sur les orientations budgétaires du gouvernement.

Le CQL est un organisme sans but lucratif autonome dont la mission est de contribuer à l'accessibilité et au rayonnement du loisir au Québec en valorisant l'apport du milieu associatif. Il porte la vision d'être une organisation mobilisatrice et structurante pour le milieu du loisir ainsi qu'un forum pour ses membres, les alliés et alliées du loisir ainsi que l'État québécois. Le CQL voit à ce que ses valeurs que sont l'accessibilité, l'inclusion, l'adaptabilité, la collégialité, la cohérence et la solidarité guident ses opérations relatives à la promotion et l'accessibilité, le leadership et la coopération, la gouvernance démocratique et participative.

Issu d'une culture associative, le CQL a été créé en 1998 dans sa forme actuelle. Il regroupe 38 organismes nationaux dont le réseau de membres présents dans toutes les régions du Québec regroupe 5052 organismes locaux et régionaux. Le milieu associatif du loisir est dès lors identifié comme l'un des plus importants réseaux associatifs du Québec. Les organismes interviennent dans les secteurs du loisir culturel, socio-éducatif, scientifique, plein air, touristique. Leurs modes d'intervention s'inscrivent à la fois en action communautaire autonome, en bénévolat et en économie sociale. Les services et les activités offerts contribuent à générer les nombreux bienfaits du loisir sur la prévention en santé, mais aussi de son importance éducative, son rôle de vecteur culturel et son impact sur l'inclusion sociale, et ce, autant pour les jeunes que les aînés et aînées que les personnes en situation de handicap.





Le loisir et sa pratique en milieu associatif jouent un rôle primordial pour la population. Or, ses bienfaits sont encore trop peu soutenus et valorisés. L'apport du loisir est pluridisciplinaire et offre des solutions à une multitude d'enjeux. D'ailleurs, Monsieur François Legault, à l'époque ministre de l'Éducation et à la Jeunesse, identifiait déjà le loisir comme une nécessité à la vie en affirmant « [qu']assurer le développement des fonctions du loisir est devenu aussi important que d'assurer la fonction santé ou la fonction éducative. Le loisir est donc devenu une fonction sociale majeure. » (Octobre 1999.)

Notre contribution aux consultations budgétaires pour l'année 2025-2026 s'inscrit dans la perspective d'offrir au gouvernement sa collaboration et celle de tout un milieu qui souhaite participer aux défis du contexte économique actuel. Nos recommandations sont également issues d'un mémoire déposé dans le cadre de la récente consultation de la ministre de la Famille, pour contrer l'intimidation et la cyberintimidation.

Nos recommandations sont également en appui à celles présentées dans les mémoires du Chantier de l'économie sociale et du Regroupement de l'action communautaire autonome dont le CQL est l'un des membres actifs de ces organismes.

Les recommandations présentées tiennent compte du contexte budgétaire annoncé au cours de dernières semaines. Des besoins, des projets et des aspirations portés par le milieu associatif du loisir seront à nouveau présentés lorsque le contexte le permettra.



Le rehaussement des programmes de financement à la mission ainsi que l'enjeu des ressources humaines sont des recommandations prioritaires.

Le rôle du loisir et de son organisation associative doit être reconnu et soutenu pour son impact majeur pour la santé individuelle et collective ainsi que pour sa contribution tout aussi importante à l'économie. Le réseau scolaire, les municipalités et le gouvernement peuvent compter sur l'apport du milieu associatif, ses milliers de travailleurs-ses, ses membres et ses bénévoles pour rendre accessible une multitude d'occasions de socialisation, d'apprentissage et d'offre d'activités de loisir variées, inclusives, de qualité et sécuritaires.



- ◆ **Le gouvernement a choisi de confier la responsabilisé du loisir au ministère de l'Éducation, et depuis octobre 2022 à une ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air. Considérant la transversalité du loisir, de ses enjeux de développement, notamment en regard de l'accessibilité et des programmes ciblés, le travail et l'inclusion interministériel devrait être formalisé dans le cadre d'un mécanisme continu.**



RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. Recommandation prioritaire - financement

- 1.1** Confirmer à compter de 2025-2026 et pour les années subséquentes, le rehaussement du financement et l'indexation des programmes de soutien à la mission, afin de freiner la perte de la capacité d'agir du CQL et des organismes nationaux de loisir et des quatre réseaux qui ont un programme de financement à la mission pour leurs membres et d'éviter la baisse des activités et des services offerts.
- 1.2** Que le gouvernement indexe annuellement, selon les coûts de fonctionnement, les programmes de financement à la mission.
- 1.3** Que la hausse des budgets priorise le financement à la mission
- 1.4** Que la récurrence du financement à la mission et la durée des ententes pluriannuelles (minimum, trois ans) soient des mécanismes qui ne fragilisent pas les organismes, par exemple en se retrouvant en manque de liquidité.
- 1.5** Que le gouvernement indexe annuellement, selon les coûts de fonctionnement, les programmes de financement à la mission.
- 1.6** Que l'accès à du financement par projet soit disponible aux organismes et regroupements.

66 120 888 \$

66 120 888 \$

2. Recommandations prioritaires - ressources humaines

- 2.1** Réaliser la phase 2 d'un diagnostic sur l'état de situation des ressources humaines ainsi qu'une campagne nationale sur l'emploi associatif en loisir dans le contexte d'une plus grande compétitivité, pour recruter et retenir les ressources humaines.
- 2.2** Soutenir le déploiement d'une offre de formation concertée, structurante et à distance via le Réseau québécois de ressources en formation du CQL pour les bénévoles et les intervenants oeuvrant au sein du réseau des organismes nationaux de loisir et de leur membre, notamment dans le contexte de l'action bénévole, communautaire et de l'économie sociale, du programme Femmes en loisir et du Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec (DAFA - programmedafa.com) afin de soutenir son développement, les adaptations de formation à distance et son déploiement au Québec et hors Québec.

397 000 \$

502 000 \$

899 000 \$

3. Recommandations accessibilité - innovation - promotion

- 3.1** Soutenir financièrement le déploiement de programme de recherche et d'expérimentation en accessibilité et inclusion en loisir auprès des groupes à besoins particuliers dont les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes en situation de pauvreté, les autochtones, les nouveaux arrivants et les communautés culturelles.
- 3.2** Soutenir les organismes nationaux de loisir pour la mise en place et le déploiement du Programme Édu-loisir.
- 3.3** Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées PAFLPH volet accompagnement.

1 290 000 \$

1 288 000 \$

14 000 000 \$

16 578 000 \$

83 597 888 \$



RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

1. Consolider et rehausser le financement à la mission

Le CQL et les organismes composant le réseau associatif du loisir conjuguent l'action communautaire à l'économie sociale qui représentent les bases de son fonctionnement. Ces organismes constituent l'un des plus importants réseaux associatifs au Québec. Ceux-ci ont adopté des principes de vie associative et démocratique et d'entrepreneuriat collectif comme solution pour assurer leur développement. Ils veillent à la rentabilité sociale et à la viabilité économique. Ils souhaitent maintenir et développer leur capacité d'agir au bénéfice de la qualité de vie de la population et participer à stimuler l'économie tout en agissant en faveur d'un développement durable.

Concernant les organismes d'action communautaire autonome, à l'instar d'autres secteurs, le financement de leur mission est demeuré sensiblement identique depuis la création de leur programme, il y a plus de quarante ans.

La bonification en provenance du PAGAC est saluée comme un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, au cours des dernières années, plusieurs obligations imposées par le gouvernement aux organismes génèrent un alourdissement des tâches administratives. À titre d'exemple

mentionnons la mise en place et l'application du code de gouvernance, des nouvelles exigences de reddition de compte, la politique d'intégrité, la Loi 25, etc. Ces changements augmentent la charge de travail pour les organismes et cette augmentation a un coût. Ces charges supplémentaires devraient être pris en compte lorsqu'il est question d'évaluer la bonification du financement à la mission. De plus, les programmes de financement à la mission ne sont pas indexés, ce qui crée inévitablement une fragilisation pour assurer leur fonctionnement et leur pérennité.





La capacité d'adaptation est grande, mais elle a depuis longtemps dépassé des limites raisonnables. Au fil du temps, le manque de ressource a eu des conséquences sur le développement des organismes, l'accessibilité des activités et des services, le recrutement et la fidélisation des ressources humaines, l'accueil et l'encadrement des bénévoles, ce qui génère des problèmes de relève. Qu'est-ce qui explique cette stagnation des financements en soutien à la mission? Pourtant, la contribution du Loisir aux enjeux économiques et sociaux a largement été démontrée notamment par l'Institut de la statistique du Québec.¹

Le rehaussement des programmes de financement à la mission des organismes nationaux de loisir et des réseaux membres doit être une priorité. Ce rehaussement est calculé en fonction des seuils planchers identifiés par le RQ-ACA pour le financement à la mission.

Les programmes dont il est question sont :

Organismes nationaux de loisir

MEQ Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)

MCC Aide au fonctionnement pour les organismes nationaux de loisir culturel

MEIE, Nova Science volet 1 Soutien aux organismes

Pour les organismes régionaux et locaux

MEQ Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir (PAFCCL)

MEQ Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH)

MEQ Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)

¹ Le rapport *L'économie sociale au Québec : portrait statistique 2016* publié par l'Institut de la statistique du Québec



À ce titre le CQL recommande prioritairement :

1.1 Confirmer à compter de 2025-2026 et pour les années subséquentes, le rehaussement du financement et l'indexation des programmes de soutien à la mission, afin de freiner la perte de la capacité d'agir et d'éviter la baisse des activités et des services offerts.

Pour le CQL et les organismes nationaux de loisir, ce montant est de **17 006 952 \$**.

Pour les réseaux d'organismes locaux et régionaux membres d'organismes nationaux de loisir (ACQ, AQLPH, FQCCL, RTS) qui ont un programme de financement en soutien à la mission cela représente un montant de **49 113 936 \$**.

1.2 Que les budgets dédiés au financement à la mission qui n'ont pas été indexés bénéficient d'un rehaussement qui prend en compte les hausses du coût de la vie des dernières années.

1.3 Que la hausse des budgets dédiés au financement des organismes priorise le financement à la mission, respecte un ratio déterminé prépondérant par rapport aux autres modes de financement (projet et entente de service). Dans le contexte où les ministères développent des programmes d'encouragement au financement philanthropique, le financement à la mission doit être pérennisé, priorisé, bonifié et indexé.

1.4 Que le gouvernement indexe annuellement, selon les coûts de fonctionnement, les programmes de financement à la mission comme il est en vigueur entre autres au ministre de l'Éducation pour le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) et au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le Programme de soutien aux organismes d'action communautaire (PSOC).



1.5 Que la récurrence du financement à la mission et la durée des ententes pluriannuelles (minimum, trois ans) soient des mécanismes qui permettent de consolider les organismes. Le pourcentage des versements, les dates et les modalités de reconduction des programmes ne doivent pas fragiliser les organismes, par exemple en se retrouvant en manque de liquidité. Ces modalités devraient être discutées avec les personnes qui représentent le milieu.

1.6 Que l'accès à du financement par projet soit disponible aux organismes et regroupements. Celui-ci permet d'assumer des frais liés à la réalisation d'activités ponctuelles, dont des besoins de se former, d'actualiser leurs pratiques, leurs cadres d'analyse et leurs approches ainsi que de relever les défis liés au virage numérique et à l'évolution des outils de communication. Leur participation à des projets de recherche partenariale pourrait être soutenue financièrement.



2. Recruter et retenir nos ressources humaines en loisir

Le CQL et le réseau associatif du loisir, présents partout sur le territoire québécois, mobilisent les bénévoles qui sont la pierre angulaire de l'organisation et de l'offre de loisir : il faut s'en occuper !

Cette extraordinaire mobilisation doit compter sur la présence d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée. À l'instar d'autres secteurs, le contexte actuel crée une pression supplémentaire sur l'attractivité, la fidélisation et la relève de la main-d'œuvre dans le secteur. Le fonctionnement avec des équipes réduites, la difficulté de recrutement d'expertises dans certains domaines, car les salaires ne sont pas concurrentiels (ex. des ressources avec expérience en codage numérique nécessitent plus de ressources financières) créent une pression sur les équipes en place qui doivent redoubler d'efforts en permanence, ce qui les mène à l'épuisement professionnel. Ces défis concernant la main-d'œuvre rémunérée ont un impact direct sur la mobilisation bénévole qu'il faut aussi recruter, accueillir, former et offrir un environnement favorable pour maintenir leur participation.

Comme partout, la professionnalisation en loisir est aussi un phénomène qui ajoute une pression sur l'ensemble des ressources humaines. Les nombreuses attentes légitimes en provenance de la population pour l'accès à des services de loisir accessible, inclusif, diversifié, de qualité et sécuritaire, celles des bailleurs de fonds ou des instances publiques transmises aux conseils d'administration ou les exigences formulées en lien avec les orientations et le fonctionnement des associations sont des réalités qui impactent le contexte précaire des ressources humaines en loisir.

Considérant que les ressources humaines du milieu associatif en loisir sont notre matière première qui permet en collaboration avec les différents pouvoirs publics de maintenir une offre de loisir accessible, inclusive, de qualité et sécuritaire, l'enjeu est crucial.



De la formation tout au long de la vie : pour un emploi ou pour s'engager bénévolement

L'aspect éducatif est une caractéristique intrinsèque du loisir lorsqu'il est compris comme un vecteur de développement individuel et collectif présent tout au long de la vie. Le milieu associatif du loisir est un acteur majeur de cette offre de formation dans une approche adaptée qui contribue à la qualité de l'expérience en loisir. Ce lieu de formation est présent lors de la pratique tant d'une activité que pour les personnes qui s'engagent bénévolement dont celles qui participent à un conseil d'administration, pour mieux comprendre leur rôle dans la gouvernance associative. La formation s'appuie sur une diversité d'approches dont l'éducation populaire, l'andragogie, la pédagogie active pour ne nommer que celles-là. La notion de plaisir est également un élément essentiel de la mobilisation.

Toutefois, nous souhaiterions que l'énoncé en titre puisse prendre en compte, en plus des jeunes d'autres groupes dans une approche populationnelle et ouvrir l'intervention vers une diversité de loisir en plus du sport afin de rejoindre les divers intérêts que ce soit en loisir culturel, de plein air, scientifique, socio-éducatif ou touristique.



Le milieu associatif du loisir crée des emplois à l'année, mais également de manière saisonnière. Il offre à plusieurs jeunes une première expérience de travail enrichissante, ce qui est en soi un apport qui pourrait être davantage reconnu et soutenu. Le Programme de formation DAFA offre annuellement à plus de 4 000 jeunes une formation et une attestation de réussite pour être bien outillés pour exercer leur fonction d'animation auprès de plus de 200 000 enfants qui fréquentent les lieux de loisir estivaux, mais également tout au long de l'année. Récipiendaire d'un prix international d'innovation en loisir, le Programme DAFA illustre avec éloquence l'expertise du milieu associatif en formation. La pandémie a accéléré les démarches d'offre de formation à distance et le Programme DAFA a su mettre en œuvre ses ressources pour réaliser cette transition. Une recherche universitaire réalisée en simultanée démontre que la première phase de la formation à distance a permis d'atteindre les objectifs.



De plus, le CQL en lien avec ses membres et partenaires développe différents programmes qui sont des réponses à des problématiques identifiées dont : le programme Femmes en loisir qui encourage l'accès des femmes à des instances décisionnelles par le mentorat et la formation; l'étude de besoin de formation des directions générales des organismes nationaux de loisir qui a balisé le développement du programme de formation asynchrone Gouvernance et gestion et membres des conseils d'administration ; les prix de reconnaissance du CQL aux organismes et professionnels pour promouvoir et valoriser le milieu associatif comme un milieu de travail stimulant; sont des réponses à des problématiques identifiées et des initiatives à maintenir et à développer.

Pour relever les défis des ressources humaines en loisir dans toutes les régions, le CQL recommande de :

2.1 Réaliser la phase 2 d'un diagnostic sur l'état de situation des ressources humaines bénévole et travailleurs-ses et réaliser une campagne nationale sur l'engagement bénévole et l'emploi en loisir en milieu associatif dans le contexte d'une plus grande compétitivité, pour recruter et retenir les ressources humaines pour un montant de **397 000 \$**.

2.2 Soutenir le déploiement d'une offre de formation concertée, structurante et à distance via le Réseau québécois de ressources en formation du CQL pour les bénévoles et les intervenants-es œuvrant au sein du réseau des organismes nationaux de loisir et de leur membre, notamment dans le contexte de l'action bénévole, communautaire et de l'économie sociale, des programmes Gouvernance et gestion, Femmes en loisir, et du Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec (DAFA - programmedafa.com) afin de soutenir son développement, les adaptations de formation à distance et son déploiement au Québec et hors Québec avec un budget de **502 000 \$**.



3. Accessibilité - Innovation - Promotion

ACCESSIBILITÉ - INCLUSION

L'expérience de loisir dont la finalité vise la détente, le divertissement et le développement individuel et collectif contribue au maintien d'un équilibre de vie qui impacte de façon positive la santé comme définie par l'Organisation mondiale de la santé.

Il est évident que le sens et la richesse du temps de loisir pour créer et renforcer les liens familiaux et sociaux à travers une multitude d'activités représente une condition favorable et préventive pour maintenir un bon état de santé. Cette contribution doit être davantage pris en compte et soutenu dans le contexte où le Québec est face à des défis majeurs concernant l'accroissement des coûts associés aux soins de santé et au vieillissement de la population.

On le sait, il ne s'agit pas simplement d'avoir du temps libre ou de disposer des équipements ou des infrastructures pour garantir l'accessibilité et l'inclusion à une expérience de loisir de qualité et sécuritaire. L'exercice du droit au loisir qui peut s'évaluer en fonction de son accessibilité requiert une compréhension et une capacité de mettre en œuvre des conditions favorables. À l'instar d'approches populationnelles, notre approche globale de l'accessibilité-inclusion au loisir permet d'intégrer à la fois les dimensions culturelle, économique, physique et temporelle en plaçant les personnes et les groupes au centre des actions. Afin de bonifier notre approche, la référence à l'analyse intersectionnelle a été ajoutée.

L'ensemble des organismes et des personnes agissant à titre de professionnels·les ou de bénévoles doivent posséder des notions de base d'éducation au loisir afin d'être mieux outillés pour mettre en œuvre une offre de loisir inclusive dont l'impact générera encore davantage de bénéfice individuel et collectif. La mise en pratique de ces connaissances est un apprentissage important à développer pour accroître l'innovation dans notre milieu.

INNOVATION

Les enjeux de société et les mutations culturelles, économiques, environnementales et sociales sont nombreux et majeurs, bouleversant des modes de fonctionnement considérés acquis, sollicitant de plus en plus les ressources, l'énergie et les compétences. Le milieu associatif du loisir joue un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources, des populations et des expertises. Il répond aux besoins et accompagne les aspirations et le développement des communautés et des territoires. Toutefois, ce développement doit s'inscrire dans une vision durable, notamment en se préoccupant des impacts sociaux, environnementaux et culturels. L'innovation sociale telle que reconnue caractérise nos approches.

Le Programme Édu-Loisir est une initiative du CQL qui permet de déployer une offre d'activités de loisir parascolaires auprès des écoles secondaires participantes de la mesure 15028 du ministère de l'Éducation (MEQ). L'offre comprend des activités de 5 des 6 secteurs identifiés par la mesure (physique et de plein air, artistique et culturel, scientifique, socioéducatif, et d'engagement communautaire). De plus, elle s'inscrit dans une approche d'économie sociale.

Les objectifs sont :

- ◆ Faire découvrir aux jeunes une plus grande diversité d'activités de loisir en contexte parascolaire sous l'approche PALAIS (Plaisir, Apprentissage, Ludique, Accessible, Inclusif et Souple).
- ◆ Favoriser l'adoption de pratique de loisir actif culturellement, socialement et physiquement.
- ◆ Susciter l'engagement des jeunes auprès des organismes de loisir.



Dans le but que l'ensemble des Québécois et des Québécoises puisse avoir accès de façon équitable à une expérience de loisir de qualité et sécuritaire, et afin de lever les freins à l'exercice du droit au loisir, **le CQL recommande** :

3.1 De considérer que le manque d'un portrait statistique sur l'évolution des besoins dans le domaine du loisir au Québec, ce qui limite la possibilité de mesurer la pratique au sein de la population et diriger les actions en fonction des priorités.² De déployer un programme de recherche, de transfert de connaissance et d'expérimentation en accessibilité et inclusion en loisir auprès de la population et particulièrement auprès des groupes à besoin particulier, dont les aînées, les personnes handicapées, les personnes en situation de pauvreté, les autochtones, les nouveaux·elles arrivants·es et les communautés culturelles permettant de mieux comprendre les obstacles et identifier les mesures qui favoriseront l'accessibilité et l'inclusion à hauteur de **1 290 000 \$**.

3.2 Soutenir les organismes nationaux de loisir pour la mise en place et le déploiement du Programme Édu-loisir grâce à des ressources au niveau national et régional par un soutien annuel de **1 288 000 \$**.

3.3 Que le budget 2025-2026 accorde une bonification de **14 000 000 \$** du budget lié au Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées volet accompagnement à hauteur de 20 millions. Selon une estimation, ce montant répond seulement à 30 % des demandes.

² Évaluation du Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)
Faits saillants 2024

PROMOTION

Maintenir et améliorer la santé et le bien être de la population

Promouvoir les loisirs et les vacances dans un contexte de prévention des problèmes de santé globale.

Considérant que :

Selon l'Organisation mondiale de la santé, *la qualité de vie et la santé des personnes reposent sur leur capacité physique, psychique et sociale d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elles font partie.* La qualité de vie des communautés repose sur des valeurs communes d'association, d'accessibilité, de diversité, de sécurité, d'information et de prise de parole.

Dans le but que la population puisse bénéficier des environnements et des conditions favorables pour vivre en santé, le loisir y contribue de façon significative, lorsque certaines conditions sont présentes. En conséquence, **le CQL recommande de :**

3.4 D'appuyer la création et le déploiement d'une campagne de promotion axée sur les bienfaits du loisir et l'engagement bénévole en vue de maintenir un bon équilibre de vie et de bénéficier de ses effets positifs sur la santé globale par un montant annuel de **390 000 \$**.



Des programmes structurants pour le loisir

P R O G R A M M E



Lancé en 2009, le Programme DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur) est un programme national de formation en animation qui répond aux exigences élevées du milieu du loisir. Élaboré par les organisations nationales agréées, sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir (CQL), il vise à assurer la sécurité et la qualité de l'animation de groupes de jeunes de 5 à 17 ans, et ce, dans toutes les régions du Québec.

- ✓ **58 000** animateurs.trices formé.es
- ✓ **1 400** responsables de la formation
- ✓ Plus de **450** organisations agréées
- ✓ **17** régions du Québec



Le Programme Édu-Loisir propose une diversité d'activités de loisir en contexte parascolaire aux écoles secondaires disponibles dans toutes les régions du Québec parmi 5 secteurs d'activités :

- Activités artistiques et culturelles;
- Activités d'engagement communautaire;
- Activités physiques et de plein air;
- Activités scientifiques;
- Activités socioéducatives.

Formule clés en main, adaptée et souple, ce programme est offert par des organismes membres d'organismes nationaux de loisir reconnus par le ministère de l'Éducation et s'inscrivant dans une approche d'économie sociale. Édu-Loisir permet ainsi de coconstruire la modélisation du processus et la mutualisation des outils de gestion.

FEMMES en loisir

Pour stimuler la participation des femmes dans les différentes sphères de décision en loisir, et pour favoriser l'atteinte de l'égalité de genre, le Conseil québécois du loisir, soutenu par le Secrétariat à la condition féminine, a développé le programme Femmes en loisir. Le Programme comporte 2 volets, soit le mentorat et la formation mis à la disposition des femmes en loisir et de leur alliés et alliées.



Loisir accessible et inclusif

L'accessibilité est sans doute la valeur qui caractérise le plus le loisir public dans une société démocratique. Au Québec, la mission d'accessibilité au loisir public est inscrite dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée par l'Assemblée nationale en 2002.

Le CQL agit de façon structurante pour que le loisir au Québec soit accessible et inclusif pour tous et toutes. Depuis 2007

et en concertation avec les différents milieux, le CQL produit le Cadre de référence pour l'accessibilité et l'inclusion en loisir, un document phare dont la plus récente version a été diffusée en 2023. Le site de référence numérique [Loisir inclusif](#) est né de ce Cadre en décembre 2024 et permet un accès direct à de bonnes pratiques pour de meilleures représentations et des expériences en loisir plus inclusives.

Le CQL propose aussi plusieurs formes d'accompagnement et de soutien des milieux de loisir afin de les appuyer dans leurs démarches visant à rendre leurs actions accessibles et inclusives : outil diagnostic, ressources d'information, formations et accompagnement personnalisé font partie des moyen déployés pour favoriser un accès équitable au loisir pour tous et toutes.

Goûte au plaisir, goûte au loisir!



La campagne Goûte au plaisir, goûte au loisir! est une campagne visant à promouvoir les bienfaits du loisir auprès de la population québécoise : santé mentale, bien-être physique, socialisation... Les effets positifs de pratiquer un loisir sont multiples et surtout, essentiels !

Cette campagne rassembleuse est axée sur le plaisir universel, fédérateur et communicatif que procure la pratique d'un loisir. Un message simple, alléchant et incitant!

Le déploiement de la première phase, à la fois national, régional et local, ainsi que sur les médias sociaux a permis d'atteindre près de 2 millions de personnes de partout au Québec!



 Association des camps du Québec
gouteauloisir.com



 CAQLPH
gouteauloisir.com



 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE
federationgenealogie.com
gouteauloisir.com

Gouteauloisir.com : pour découvrir l'éventail des possibilités en loisir!

Les Québécois et Québécoises peuvent désormais compter sur la plateforme gouteauloisir.com pour découvrir les possibilités de loisirs offertes près de chez eux et en fonction de leurs intérêts. La plateforme, qui présente différents organismes de loisir, permet aussi aux internautes de s'informer et de s'inspirer au sujet des bienfaits du loisir!

Cette plateforme évolutive sera continuellement bonifiée et mise à jour pour répondre aux besoins de la population et des organismes de loisir.





MEMBRES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR

Alliance chorale du Québec



Arts en mouvement Québec



Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec



Association des camps du Québec



Association des cinémas parallèles du Québec



Association des Scouts du Canada



Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées



Canot Kayak Québec



Cercles des Jeunes Naturalistes



Cheval Québec



Corporation Secondaire en spectacle



Fédération des astronomes amateurs du Québec



Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec



Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec



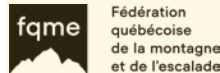
Fédération Histoire Québec



Fédération québécoise de camping et de caravaning



Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade



Fédération québécoise de philatélie



Fédération québécoise de kite



Fédération québécoise des centres communautaires de loisir



Fédération québécoise des clubs de Scrabble francophone



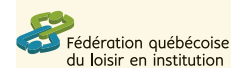
Fédération québécoise des échecs



Fédération québécoise des sociétés de généalogie



Fédération québécoise du loisir en institution



Fédération québécoise du loisir littéraire



Fédération québécoise du théâtre amateur



Festivals et Événements Québec



Kéroul



Les Auberges de jeunesse du St-Laurent



Les Clubs 4-H du Québec Inc.



Radio amateur du Québec



Regroupement QuébecOiseaux



Réseau FADOQ



Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec



Réseau Québec Folklore



Réseau Technoscience



Société québécoise de spéléologie



Vélo Québec

